

Image not found or type unknown



Maison non mitoyenne qui le devient!

Par **darko**, le **06/05/2009** à **10:46**

Bonjour, rn ma maison etait non mitoyenne quand je lai acheté aussi il y avait un chalet a coté habiter a labandon depuis des annees!! a 70 cm d un mur mitoyen le terrain etant vendu ils ont detruit ce chalet! et vont batir collé a ma mitoyenneté ma question est la suivante ont ils le droit? si oui ne doivent ils pas me donner une compensation pour avoir perdu ma mitoyenneté ?